

Depuis 2010, les phénomènes délinquants se transforment tandis que le sentiment d'insécurité reste globalement stable

FICHE PRESSE • jeudi 9 décembre 2021

Sécurité et société

Insee Références
Edition 2021



Les services de police et de gendarmerie nationales rédigent et enregistrent des procédures relatives à des crimes et délits qui ont pu être ouvertes notamment à la suite d'une plainte déposée par une victime.

Toutes les victimes ne déposent pas plainte et les enregistrements de ces procédures ne reflètent que partiellement, aussi bien en volumes qu'en tendances, les infractions réellement commises. Pour disposer d'une vision complète de la délinquance subie par la population, il est nécessaire d'analyser également les évolutions des atteintes subies au quotidien et le comportement de dépôt de plainte. Ces informations sont collectées dans le cadre de l'enquête de victimation Cadre de vie et sécurité (CVS).

 À retrouver p. 16

Les vols enregistrés par les services de sécurité tendent à diminuer, les escroqueries ont augmenté de moitié

Les vols violents enregistrés sont en net recul sur la période 2010-2019 (- 29 %) alors que les vols sans violence contre des personnes sont stables depuis 2014.

 Les **vols de véhicules** sont chaque année moins fréquents, en diminution de 29 % par rapport à 2010. La baisse est un peu plus forte pour les **vols de deux-roues motorisés** (- 33 %). Les vols d'accessoires sur véhicule diminuent tandis que les vols dans les véhicules sont stables.

 En 2019, **237 000 cambriolages** ont été enregistrés.

Alors que les vols diminuent, les escroqueries enregistrées augmentent très fortement depuis 2012, la hausse est de 55 % sur la période 2010-2019.

D'après l'enquête CVS, bien que plus nombreuses, les victimes d'escroqueries bancaires portent moins souvent plainte

Entre les périodes 2010-2012, d'une part, et 2016-2018, d'autre part, les personnes se déclarant victimes de vols personnels sont un peu plus nombreuses (+ 1 %) mais les circonstances du vol ont évolué vers un **usage moins répandu de la violence** (- 37 % de victimes de vols avec violence).

 Les ménages déclarent moins fréquemment avoir subi des vols visant leur voiture. Les victimes de vols de deux-roues motorisés tendent elles aussi à être moins nombreuses. Au contraire, le nombre de **victimes de vols de vélo a augmenté de 17 %**. Les ménages déclarent globalement moins de vols visant leur logement. La protection renforcée des logements et des véhicules est en partie à l'origine du net recul des vols les visant, alors que les vélos dont la sécurisation (blocage des guidons, antivol plus résistant ou bien marquage) est encore faiblement répandue, restent vulnérables.

 Par ailleurs, les **escroqueries bancaires** augmentent fortement en 10 ans : le nombre de victimes de débits frauduleux est multiplié par deux entre 2010-2012 (625 000) et 2016-2018 (1 229 000).

Toutefois, entre ces deux mêmes périodes les taux de plainte des victimes d'escroquerie bancaire ont été divisés par près de deux.

Les services de police et de gendarmerie enregistrent plus d'atteintes aux personnes notamment des violences sexuelles, dans un contexte de libération de la parole

 Les homicides enregistrés par les services de police et de gendarmerie sont relativement stables sur la période 2010-2019. Les plaintes pour coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus sont de plus en plus nombreuses depuis 2013. Cette tendance s'amplifie nettement en 2018 et en 2019. Cette hausse récente est principalement portée par **les violences intrafamiliales, en particulier les violences conjugales**. Plus précisément, la hausse du nombre de victimes de violences conjugales observée entre 2018 et 2019 s'explique à hauteur de 77% par celles des victimes enregistrées entre septembre et décembre 2019.

Ce dernier constat semble lié à un effet positif du **Grenelle des violences conjugales** lequel a conduit à améliorer la politique d'accueil des victimes et inciter les victimes à davantage déposer plainte.

Les **plaintes pour violences sexuelles** enregistrées en 2019 sont 2,4 fois plus nombreuses qu'en 2010. L'augmentation, plus marquée depuis 2018, peut être mise en relation avec une évolution du comportement de dépôt de plainte des victimes, dans le contexte de l'affaire Weinstein et des différents mouvements sur les réseaux sociaux ayant favorisé la libération de la parole.

Depuis 2010, les jeunes âgés de 18 à 28 ans sont plus nombreux parmi les victimes et ont augmenté parmi les victimes de violences sexuelles

 Les **jeunes âgés de 18 à 28 ans** sont **surreprésentés** parmi les victimes de tous les types d'atteintes, quelle qu'en soit la nature. Leur part est particulièrement élevée parmi les victimes de vols avec violence (52 %), de violences physiques (41 %) et de violences sexuelles (35 %) alors qu'ils ne représentent que 19 % des 18-75 ans. La part des 18-29 ans parmi les victimes de violences sexuelles a augmenté de 6 points depuis 2010.

Les **personnes de 60 à 75 ans** (25 % des 18-75 ans en France) sont **moins souvent touchées**, notamment par les violences physiques (5 % des victimes).

Violences sexuelles : depuis 2010, les personnes se déclarent plus souvent victimes et portent deux fois plus souvent plainte

La hausse des violences sexuelles enregistrées devant les services de sécurité résulte d'un double mouvement : les personnes déclarant avoir subi de telles atteintes sont plus nombreuses et portent plus fréquemment plainte. Ainsi, le nombre de personnes âgées de 18 à 75 ans se déclarant victimes de violences sexuelles augmente de 14 % entre les périodes 2010-2012 et 2013-2015, puis de 48 % entre 2013-2015 et 2016-2018.

Alors que les données administratives de la police et de la gendarmerie sur les crimes et délits font état de **plus de victimes de coups et blessures volontaires enregistrées**, les personnes qui déclarent avoir subi des violences physiques dans l'enquête CVS sont moins nombreuses, passant d'une moyenne de 961 000 victimes par an entre 2010-2012 à 862 000 entre 2016-2018. Trois éléments peuvent être mis en avant pour rendre compte de cet écart.

- Certaines atteintes de violence physique, auparavant enregistrées en contravention peuvent être **qualifiées plus gravement** par les services et comptabilisées dans les crimes et délits.
- Sur les dernières années, les plaintes pour violences physiques font probablement l'objet d'un **enregistrement facilité ou plus précis** au niveau des services de police et de gendarmerie, en raison de l'attention portée par les pouvoirs publics à ces questions, tout particulièrement lorsque ces violences se déroulent dans le cadre familial.
- La **multivictimation**, c'est-à-dire le fait d'être plusieurs fois victime d'agressions n'est pas négligeable en matière de violences physiques. Ce phénomène influe sur les taux de plainte, puisque les victimes ne sont interrogées qu'au regard de la dernière victimation subie.

 Les victimes de violences sexuelles (intra et hors ménage) sont majoritairement des **femmes** (77 % des victimes en 2016-2018) ; les hommes sont plus souvent victimes de vol avec violence (64 % en 2019).

9 % des victimes d'atteintes personnelles sont **étrangères**. Leur part varie selon la nature de l'atteinte subie : elle est nettement plus importante parmi les victimes de violences sexuelles (16 %) et de vols avec violence (11 %).

Depuis 2010, le profil des auteurs présumés a globalement peu changé, même si la part des auteurs étrangers augmente pour les vols enregistrés par les forces de sécurité

♀ Les **femmes** (51 % de la population en France) sont globalement très minoritaires parmi les personnes mises en cause en 2019. Elles représentent moins de 10 % des auteurs présumés de vols violents sans arme, de cambriolages, de violences sexuelles ou encore de vols liés aux véhicules. Elles sont en proportion plus nombreuses parmi les auteurs présumés d'escroqueries (32 %) et de vols sans violence contre des personnes (23 %).

Tout en restant minoritaires parmi les mis en cause (18 % du total), les **personnes étrangères** (7 % des personnes résidant en France) sont surreprésentées en 2019 parmi les auteurs présumés de vols et leur proportion augmente de manière conséquente depuis 2010. En revanche, elles sont moins nombreuses parmi les auteurs présumés d'atteintes à la personne.

L'augmentation, entre 2016 et 2019, des mis en cause étrangers ne concerne pas toutes les nationalités de manière uniforme.

Elle est portée par dix nationalités seulement et les filières de criminalité organisée y jouent un rôle central.

👦 Les **mineurs** (22 % de la population qui réside en France) sont surreprésentés parmi les auteurs présumés de vols violents sans arme (45 % en 2019), de vols de véhicules (41 %). Ils sont en revanche largement minoritaires parmi les auteurs présumés de coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus (11 %), d'homicides (8 %) et d'escroqueries (4 %).

En 2019, 32 % des Français mis en cause pour violences sexuelles et 12 % des Français mis en cause pour coups et blessures volontaires sur personne de plus de 15 ans sont mineurs. Par ailleurs, 40 % des étrangers mis en cause pour vols sans violence sont mineurs en lien avec des filières de criminalité organisée.

Un sentiment d'insécurité stable depuis 2010, mais variable selon les caractéristiques des personnes

Si le **sentiment d'insécurité** a peu évolué entre 2010 et 2019, stable autour de **20 %**, il varie en revanche très nettement en fonction du profil des personnes. La période d'attentats de 2015 et 2016 n'a pas affecté ce sentiment, alors même que le terrorisme est devenu une des préoccupations majeures des Français.

Ce sentiment est beaucoup plus fort chez les **femmes**, les **plus jeunes** et les **étrangers**. La proportion de personnes se sentant en insécurité est plus élevée parmi les personnes ayant un **niveau de vie modeste**, les **chômeurs** et les **étudiants et autres inactifs**. Le sentiment d'insécurité ressenti est davantage présent dans les **unités urbaines de plus de 100 000 habitants** et dans l'**agglomération parisienne**.



Sentiment global d'insécurité mesuré auprès des personnes âgées de 14 ans ou plus vivant en France dans un logement ordinaire

Un sentiment d'insécurité plus prégnant parmi les victimes et les personnes témoins de phénomènes de délinquance dans leur environnement

Parmi les personnes ayant **observé des phénomènes délinquants dans leur quartier**, le sentiment d'insécurité s'établit à 31 %, contre 15 % parmi celles qui n'en ont observé aucun. Avoir subi une atteinte au cours de l'année précédente accentue le sentiment d'insécurité : **31 %** des victimes de vols ou d'actes

de vandalisme visant leur logement ou leur voiture se sentent en insécurité, c'est également le cas pour **32 %** des victimes de menaces, injures ou vols sans violence, cette proportion s'élève à **36 %** chez les victimes d'atteintes avec violences physiques.

Encadré 1 - Infractions à la législation sur les stupéfiants : une personne sur cinq mise en cause pour trafic

 À retrouver p.28

Le nombre de mis en cause **pour des infractions à la législation sur les stupéfiants** est en moyenne de 208 000 par an et est resté relativement stable entre 2016 et 2020. Les mis en cause pour une infraction de trafic, qui représentent en moyenne 21 % des mis en cause pour infractions à la législation sur les stupéfiants, ont augmenté de 15 % sur la période 2016-2019.

En 2020, en lien avec le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le nombre total de mis en cause a baissé de 10 %. Toutefois, au dernier trimestre 2020, les services de police et de gendarmerie nationales ont enregistré une **hausse de 22 %** des mis en cause pour usage par rapport au dernier trimestre 2019 dans le contexte de la mise en place d'amendes forfaitaires délictuelles pour usage de stupéfiants.

Encadré 3 - Des évolutions très atypiques en 2020 et 2021 : l'impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19

 À retrouver p.34

Dans le **contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19**, les actes de délinquance enregistrés présentent des évolutions très atypiques en 2020.

Les **vols ont diminué** drastiquement lors du premier confinement sanitaire du 17 mars au 10 mai 2020. À la fin juin 2021, les vols restent nettement moins fréquents qu'avant la crise sanitaire.

En revanche, les **actes de délinquance** déjà en forte hausse en 2019 augmentent encore en 2020 mais de manière plus modérée. La très légère hausse des coups et blessures volontaires résulte de la forte augmentation des violences intrafamiliales enregistrées (+ 10 %) : hors violences intrafamiliales, les coups et blessures volontaires diminuent nettement en 2020 (- 6 %). À la fin juin 2021, les niveaux des coups et blessures volontaires, des violences sexuelles et des escroqueries se situent au-dessus de ceux d'avant-crise.

Encadré 4 - La hausse du nombre des mis en cause étrangers

 À retrouver p.40

Entre 2016 et 2019, le nombre de **mis en cause étrangers** est passé de 177 000 à 204 000, soit une **hausse de 15 %** : la hausse des mis en cause étrangers provenant de 105 pays est concomitante à la baisse du nombre de mis en cause provenant de 82 pays. Dix nationalités sur les 105 en augmentation parmi les mis en cause étrangers sont à l'origine de 77 % de la hausse.

Selon les nationalités, les contributions de chaque type d'infraction varient, indiquant ainsi une relative spécialisation de la délinquance par nationalité et l'articulation avec l'existence de filières de criminalité organisée.

Pour ces dix nationalités, les **mineurs contribuent à 37 %** de la hausse globale. Cette contribution est variable selon les nationalités. Ces disparités sont révélatrices pour partie du phénomène des mineurs isolés et de leur exploitation par des filières de criminalité organisée.

Encadré 5 - Le terrorisme, une préoccupation devenue majeure à partir de 2015

 À retrouver p.42

Entre 2010 et 2014, parmi une liste de huit propositions identiques chaque année dans l'enquête CVS, les personnes de 14 ans ou plus citent le chômage comme étant le problème le plus préoccupant de la société française. Sur cette période, **moins de 5 % citent le terrorisme et les attentats.**

Ainsi, la part des Français considérant le terrorisme et les attentats comme le problème le plus préoccupant est passée à **18 % en 2015, 30 % en 2016 et 32 % en 2017**. Depuis, elle s'est infléchie pour s'établir à 20 % en 2019, un **niveau qui reste 4 fois supérieur à celui observé avant 2015.**